

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. — TROIS MOIS. 13 fr. 50. SIX MOIS. 23 fr. UN AN. 45 fr. ...

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Foultrains, 42

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. —

LE DISCOURS DE M. DE CAPRIVI

En attendant que la longue discussion du projet de loi militaire qui se déroule au Reichstag depuis trois jours soit close, examinons un peu la physionomie générale des débats et la valeur des arguments employés de part et d'autre.

Le fait capital de cette discussion est le discours prononcé mercredi par M. de Caprivi, dépositaire de la pensée impériale. Sans doute, le chancelier a repris depuis la parole pour répondre aux critiques des orateurs de l'opposition, mais il n'a fait que varier le thème initial.

Il est même douteux que son grand précedeur lui-même fût parvenu à surmonter les obstacles et à applanir les difficultés. Cette autorité diplomatique, telle qu'on en rencontre rarement dans le cours d'un siècle, comme l'a dit dans un mouvement d'éloquence M. de Caprivi en parlant du grand boudeur de Friedrichshöhe, se serait selon toutes les vraisemblances, trouvée en défaut dans les circonstances présentes.

Or, le chancelier actuel, qui est loin de posséder l'autorité diplomatique de M. de Bismarck, se trouvant en face d'une tâche supérieure à ses forces, s'est montré très inférieur à lui-même. Il a voulu hausser son talent et il n'a abouti qu'à être banal. Il a voulu faire preuve de force et il n'a été que brutal et maladroit.

Il est vrai que tout le poids du fardeau reposait sur ses seules épaules en l'absence de l'empereur, et ce poids devait lui peser d'autant plus que, connaissant la réalité de la situation, il savait que Guillaume II conservait sur l'issue de la discussion une confiance aveugle.

Le présomptueux kaiser, qui ne comprend pas qu'une résistance quelconque puisse être faite à ses moindres desirs, ne disait-il pas l'autre jour au premier bourgmestre de Karlsruhe, en passant dans cette ville à son retour d'Italie, qu'il espérait avec lui que le projet de loi serait finalement adopté ? C'est pourquoi M. de Caprivi, ne voulant pas que l'espoir impérial fût déçu, a tenté d'influencer le Reichstag par tous les arguments possibles, menaces, appels au patriotisme, etc.

Malheureusement, le chancelier ne s'est pas mis en frais d'imagination ni d'ingéniosité. Le fameux couplet sur l'insuffisance des ressources militaires de l'empire, sur le danger imminent que courent les frontières de l'est et de l'ouest d'être envahies par l'ennemi plus puissant, sur la nécessité d'avoir la cartouchière mieux remplie que le portemonnaie, est aujourd'hui trop usé pour produire encore un effet réel sur les membres du Reichstag.

Ce n'est pourtant que sur ces motifs que M. de Caprivi s'est appuyé pour exiger du peuple allemand des sacrifices nouveaux et extraordinairement coûteux. C'était faire la partie belle à ses adversaires qui n'ont pas eu grand-peine à démontrer combien était volontairement erronée cette affirmation de l'infériorité militaire de l'Allemagne. M. Richter a obtenu aussi un succès facile

lorsque, avec un bon sens éminent, il a déclaré que le discours du chancelier souffrait les ennemis de l'empire vraiment trop naïfs et que, si la faiblesse de l'Allemagne était si réelle, ils n'attendraient certainement pas qu'une loi nouvelle ait porté ses fruits pour en finir une bonne fois avec elle.

D'autres arguments ont été rétorqués avec non moins d'éclat et, à ce propos, nous ne pouvons passer sous silence la manifestation de la députation alsacienne-lorraine. Pour la première fois, elle venait tout entière assister à un débat de cette importance avec l'intention d'y prendre part. Et l'on comprend combien ont dû sonner faux les paroles suivantes du chancelier :

« Portez vos yeux un peu plus loins : les Alsaciens-Lorrains ne sont-ils pas, eux aussi, vos frères ? Ne sommes-nous pas heureux et fiers qu'ils soient redvenus nos frères ? Et que leur dit-on maintenant ? — Nous n'avons pas besoin d'être assez forts pour prendre l'offensive. » Dans la commission, on se retire avec satisfaction sur la rive droite du Rhin. Eh bien, oui, nous pouvons nous y retirer ; il n'est pas si facile de passer le Rhin. Mais est-ce la gagner l'Alsace-Lorraine à l'empire ? Est-ce la germaniser notre province ? Les discussions qui ont eu lieu dans la presse et dans la commission sur la loi militaire ne peuvent que répandre la terreur parmi les alsaciens-lorrains. Je suis convaincu que ce n'est pas cela que veut la nation allemande. Elle veut protéger les Alsaciens-Lorrains, elle veut que notre armée tire aussi l'épée pour les plus jeunes parmi nos frères (Assentiment).

M. de Caprivi n'a fait que confirmer la majorité du Centre, libérale, et progressiste dans son opposition irréductible et voilà pourquoi on peut considérer le Reichstag actuel comme ayant vécu, la dissolution devant être l'épilogue du débat.

La Laïcisation de Saint-Louis de Paris devant le Conseil d'Etat

Représentée par leur supérieur général, les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris s'adressent aujourd'hui au Conseil d'Etat et lui demandent d'annuler, pour cause de non-valeur, l'arrêté de la Seine, en date du 1er décembre 1888, qui prescrit la laïcisation de l'Hôtel-Dieu de Paris, les religieuses desservant depuis ce jour les malades de ce grand hôpital.

M. Chauffard, l'éminent avocat des religieuses, tient non seulement à détruire l'ordonnance de laïcisation, mais il veut également empêcher qu'elle ne soit en absolue contradiction avec la loi de la Seine, qui a été votée le 25 février 1884. Dans ce but, il fait appel à l'histoire : il rappelle les services rendus par les sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu depuis les premiers siècles de leur établissement. Il rappelle aussi les services rendus par les sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu depuis les premiers siècles de leur établissement.

Il met en relief le dévouement constant apporté par les sœurs dans le traitement des malades les plus repoussants, les plus contagieuses, les plus meurtriers. Ici se place un intéressant historique de la congrégation que consacraient les soins et les veilles des sœurs, qui à l'époque de la révolution que les sœurs devaient par leur abnégation et leur dévouement. Alors que la Congrégation des sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris n'est apparue qu'au moment de la révolution française, elle a été appelée à desservir la Maison de Saint-Louis en 1607, pour parer à la contagion que le grand nombre de malades et de gravité des cas pouvaient faire naître à l'Hôtel-Dieu.

Il met en relief le dévouement constant apporté par les sœurs dans le traitement des malades les plus repoussants, les plus contagieuses, les plus meurtriers. Ici se place un intéressant historique de la congrégation que consacraient les soins et les veilles des sœurs, qui à l'époque de la révolution que les sœurs devaient par leur abnégation et leur dévouement. Alors que la Congrégation des sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris n'est apparue qu'au moment de la révolution française, elle a été appelée à desservir la Maison de Saint-Louis en 1607, pour parer à la contagion que le grand nombre de malades et de gravité des cas pouvaient faire naître à l'Hôtel-Dieu.

Les concessions sont les seules qu'on leur demande et, grand nombre de sœurs sont mortes de leur dévouement à leurs malades. Elles reçoivent même des subsides de la Congrégation. Le premier Conseil trouve les sœurs à leur poste et un décret de 1805 approuve provisoirement leur engagement. Ce fait a d'autant plus d'importance que cette décision précède de quatre ans le rétablissement légal des congrégations hospitalières.

En 1809 et 1810, conformément aux prescriptions de la loi, les sœurs Augustines reçoivent l'investiture définitive qui leur confère les droits de citoyens et de propriétaires. Le décret constate qu'elles soignent autour de 1300 malades à l'Hôtel-Dieu et 800 à l'Hôtel-Saint-Louis. Les statuts votés et approuvés par le décret sont d'une importance capitale.

L'article 7 établit que la mère et les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris, de la Pitié, etc., se consacrent au service des malades, même pestiférés et autres. Les autres articles contiennent des dispositions pour la maison même de l'Hôtel-Dieu, et pour la maison particulière de Saint-Louis.

La situation ainsi établie, s'est maintenue jusqu'à l'arrêté pris, il y a quatre ans, par le préfet de la Seine à la demande des sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu. C'est contre cet arrêté que s'élève M. Chauffard et pour obtenir son annulation il accumule les preuves et les arguments.

L'éminent avocat affirme que le Conseil municipal et l'autorité étatique sans droit vis-à-vis des sœurs de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis.

M. Chauffard analyse alors les statuts et cite ce passage capital de l'Hôtel-Dieu et le succursale de Saint-Louis formant une seule et même communauté, dont le chef-lieu continue comme par le passé à être à l'Hôtel-Dieu.

La question pour Saint-Louis est aussi claire, car cet établissement est ainsi visé par ce document constitutif qui a force de loi.

Le rétablissement de maisons comme celle de Saint-Louis ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'un décret rendu, par nous, en Conseil d'Etat.

Il est donc manifeste que le décret de 1810 et les statuts qui en ont fait partie, ont établi deux maisons religieuses, l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis et à l'Hôtel-Dieu la maison mère.

M. Chauffard répond aux objections de la majorité du Conseil municipal, qui prétend que l'arrêté de la Seine n'a pas été annulé.

Après lui M. Arrel, défenseur du préfet de la Seine a paru et a soutenu que l'arrêté de la Seine n'a pas été annulé.

Le Conseil d'Etat renvoie alors à huitaine le procès de l'arrêté.

La protection des salaires. C'est le projet de loi élaboré et présenté par M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, qui est en discussion.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le Conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

L'état de santé de M. Pasteur. Paris, 6 mai. — L'état de santé de M. Pasteur inspire, par lui-même, de nouvelles et sérieuses inquiétudes à son entourage.

La zone des fortifications. Paris, 6 mai. — Les ministres de la guerre vont donner un service du génie et un régiment de sapeurs-pompiers aux forts de la zone des fortifications.

Une conférence de M. de Mun à Tours. Tours, 6 mai. — Le comte de Mun a fait hier soir, au Théâtre-Français, devant une nombreuse assistance, une conférence sur le socialisme en France.

Le million pour les pauvres. On lit dans le Figaro : « Le million donné par M. Michel Ephraïm vient enfin de trouver son emploi. »

La santé de la reine Victoria. Londres, 6 mai. — Bien que la reine Victoria ait pu, avant-hier, recevoir la lettre de rappel de M. Waddington, elle ne pourra se lever et se promener que dans un parfait état de santé.

ser le crédit de 40,000 francs demandé pour la réception de la loi de 1888.

La situation générale reste stationnaire. La situation générale reste stationnaire.

Le projet militaire allemand. Berlin, 5 mai. — Le Parlement allemand continue la discussion du projet de loi militaire.

Le conseil d'Etat. Le conseil d'Etat a tenu hier son 101^e conseil.

Le conseil municipal de Roubaix. Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier son 101^e conseil.

Dans les Couloirs. A LA CHAMBRE. La taxe sur les étrangers.

La participation aux bénéfices. Voici les conclusions prises par la commission spéciale et chargée de l'étude de la loi sur la participation aux bénéfices.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Situation Commerciale

La situation générale reste stationnaire. La situation générale reste stationnaire.

Le projet militaire allemand. Berlin, 5 mai. — Le Parlement allemand continue la discussion du projet de loi militaire.

Le conseil d'Etat. Le conseil d'Etat a tenu hier son 101^e conseil.

Le conseil municipal de Roubaix. Le conseil municipal de Roubaix a tenu hier son 101^e conseil.

Dans les Couloirs. A LA CHAMBRE. La taxe sur les étrangers.

La participation aux bénéfices. Voici les conclusions prises par la commission spéciale et chargée de l'étude de la loi sur la participation aux bénéfices.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

Le régime des boissons. Sans s'accorder un seul jour de repos, la sous-commission des boissons continue l'examen de la réforme.

Le conseil municipal socialiste de Marseille. Marseille, 5 mai. — Voici une preuve nouvelle de la véritable fureur que montrent les révolutionnaires du conseil municipal marseillais contre le préfet qui a saisi leurs cahiers.

on Autriche, et qu'il est tout aussi inexact que des troupes soient dirigées sur le Mékong.

Le canal des Deux-Mers. UN APPEL A TOUS LES INGENIEURS FRANÇAIS. On nous prie de publier l'avis suivant :

Le programme et les conditions seront fournis à tous les ingénieurs, qui en feront la demande au siège de la Société Nationale d'Initiative du Canal des Deux Mers, 22, rue Rossini, Paris.

NOUVELLES DU JOUR. Les nouveaux cardinaux français. Paris, 5 mai. — D'après une dépêche adressée de Rome à l'Evêque de Paris, le pape vient d'expliquer le désir de combler rapidement les vacances créées par la mort des cardinaux Place et Foulon.

Le pape veut prouver ainsi que, malgré la visite impromptive qu'il a rendue à l'Autriche, malgré la satisfaction réelle qu'il en a eue, ses sentiments, pour la France, n'ont pas changé.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

Le ministre de l'Agriculture en visitant ce matin l'exposition des vaches laitières organisée par la société des laitiers de Paris, au marché de la Villette, a répondu au président qui lui demandait la levée de l'interdiction de l'entrée des animaux de l'espèce bovine par la frontière belge, qu'il ne pouvait, dans les présentes circonstances, rapporter l'arrêté d'interdiction, et qu'il allait venir de Belgique et de Hollande ne permettant pas cette mesure.

BOURSE DE PARIS DU 6 MAI

Table with columns: Valeurs, Compt., Terme, Cours, etc. Lists various securities and their market prices.

BOURSE DE LILLE DU 6 MAI

Table with columns: Valeurs, Compt., Cours, etc. Lists various securities and their market prices.

DERNIERE HEURE

Je nous correspondants particuliers, et par FIL. SPÉCIAL. L'état de santé de M. Pasteur. Paris, 6 mai. — L'état de santé de M. Pasteur inspire, par lui-même, de nouvelles et sérieuses inquiétudes à son entourage.

Les fonctionnaires turcs en Arménie.

London, 6 mai. — On sait la campagne de fausses nouvelles que le Daily Telegraph a menée en Arménie, à l'endroit des fonctionnaires turcs en Arménie, mais qui n'a pas eu de résultat.

intercoastaux d'out l'océan.

London, 6 mai. — On sait la campagne de fausses nouvelles que le Daily Telegraph a menée en Arménie, à l'endroit des fonctionnaires turcs en Arménie, mais qui n'a pas eu de résultat.

DERNIERS NOUVELLES LOCALES

Le grève des teinturiers. Une détonnée s'est encore produite aujourd'hui au point de vue de la grève des teinturiers, dans la situation : le travail est complètement repris chez MM. Roussel et Debecq, Deguyffroy, Liénart, Desplanques, Dhelin, Brogny, Wibaux-Florin et Motte-Bourgeois.